

2018 RÉFORME DES RETRAITES

TOUS SONT CONCERNÉS : retraités, cumul activité-retraite, actifs proches ou éloignés de la cessation d'activité.

DANS TOUS CES CAS, vous avez besoin de conseils pour préparer cette étape.

LE SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS CONCERNÉS PAR LA RETRAITE (SN-MCR) vous apporte, ainsi qu'à votre conjoint, les éléments indispensables pour prendre les meilleures décisions, dans un dossier difficile à appréhender et qui va encore se modifier. Pourtant, le montant de votre retraite actuelle ou future dépend aussi des choix réalisés pendant votre activité et de la pérennisation de ces efforts pendant la retraite.

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre d'une réforme systémique des retraites.

COMPRENDRE

Le SN-MCR vous apporte les informations nécessaires et actualisées, pour une bonne compréhension sur ce sujet important, avec :

- un site www.retraitemedecin.org, auquel vous aurez accès en totalité, contenant les statuts du syndicat, les réponses à vos questions, la réversion au conjoint et, chaque année son guide mis à jour de la retraite,
- une aide personnalisée en nous adressant un courriel à snmcr@club-internet.fr,
- une étude gratuite, aux adhérents, permettant d'apprécier les meilleures dates pour liquider votre retraite,
- les conditions du cumul activité-retraite,
- un courriel trimestriel (ou courrier si vous n'avez pas d'adresse mail) reprenant les actualités sur ce sujet,
- en cas de nécessité, vous serez contacté par email ou par courrier.

SAUVER NOS RETRAITES ET CONSTRUIRE LEUR AVENIR AVEC ÉQUITÉ

La répartition obligatoire (cotisations des actifs payant les pensions des retraités) est la base de notre système. Elle permet de faire face aux aléas de la vie, aux turbulences de la capitalisation (qui complète cependant cette répartition avec le dispositif Madelin) et de préserver des ressources indispensables pendant les années de retraite. Il faut, en anticipant, prendre en compte les équilibres d'aujourd'hui et ceux prévisibles pour demain avec une équité. La réforme annoncée de notre système de retraite devra respecter ces principes. Le SN-MCR s'est battu pour sauvegarder cette répartition et tout particulièrement l'ASV que d'autres voulaient supprimer alors que cela représente 35 % de la retraite moyenne du médecin, payée aux deux-tiers par la caisse.

Attendre l'âge de la retraite afin de s'en préoccuper est déjà trop tard. Anticiper est le meilleur moyen de réaliser les bons choix pour le futur.

COMMENT REJOINDRE
LE SN-MCR ?

En vous adressant au SN-MCR : 79, rue de Tocqueville - 75017 Paris. Tél.: 01.44.29.01.31

Vous recevrez par email les codes vous permettant un accès à la totalité du site.

(Cotisation 64 €/an en 2018, 32 € pour les conjoints, à envoyer à l'adresse du SN-MCR).